

CHARTRE DES RESTAURANTS SCOLAIRES



Quand j'entre dans la cantine :

- Je me lave les mains. Je les savonne, je les rince, je les sèche pour chasser toutes les bactéries.
- Je reste calme dans la file pour prendre mon plateau et me servir.
- Je prends tout ce dont j'ai besoin sur mon plateau et je n'oublie rien.
- Je prends une entrée, un plat chaud, un fromage et un dessert.
- Si je n'aime pas, je fais l'effort de goûter.
- Je dépose mes vêtements sur le dos de ma chaise, je m'installe à table correctement et je ne change plus de place jusqu'à la fin du repas.

Pendant le repas :

- Je mange proprement, sans gaspiller les aliments
- Je goûte à tous les plats même ceux que je n'aime pas ou que je ne connais pas.

- Si je le souhaite, je peux devenir responsable de table (en demandant à l'animateur de cantine en début de repas) et vérifier que la table soit propre pour les prochains
- Je demande à un adulte pour aller remplir le pot d'eau ou aller aux toilettes etc.
- Je ne me lève pas pour aller discuter aux autres tables.
- Je parle doucement pour préserver mes tympans.
- J'interpelle un adulte si j'ai besoin.

Après le repas :

- Je mets mon blouson, mon écharpe et mon bonnet ou casquette avant de débarrasser mon plateau.
- Je lève la main pour aller desservir mon plateau.
- Je vide mon plateau en mettant les aliments dans les bonnes poubelles et en respectant l'organisation du dérochage.
- Je sors du restaurant scolaire et rejoins la cour ou les salles périscolaires, sans courir.

ATTITUDE GENERALE :

- ⇒ Je respecte le matériel mis à ma disposition et la nourriture qu'on me donne.
- ⇒ Je respecte le personnel qui n'est pas là évidemment pour me punir à tout instant mais pour m'aider à passer un agréable moment.
- ⇒ Je respecte mon camarade qui, comme moi, a besoin de respect, de calme et de passer un agréable moment.

SANCTIONS : En cas de non-respect des règles périscolaires, les agents de restauration font dans un premier temps des rappels à l'ordre. Si ces rappels sont trop nombreux, la coordinatrice des restaurants scolaires interpelle le Directeur périscolaire qui appelle les parents ou les convoque en mairie. Si le non-respect des règles persiste, des mesures de renvoi provisoire ou définitif peuvent être prises.

À Saint Bonnet de Mure,

Le

Signature de l'enfant

Signature des parents

